**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

**Band:** 62 (1911)

Heft: 3

Artikel: Reboisement du Mont-Chaubert à l'état de Vaud [fin]

Autor: Luze, J.-J.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-785838

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# JOURNAL FORESTIER SUISSE

# ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

**MARS 1911** 

№ 3

## Reboisement du Mont-Chaubert à l'Etat de Vaud.

Etude sur le rendement, en volume et en argent, des cultures, par J.-J. de Luze, inspecteur forestier.

(Fin.)

## CHAPITRE III. Calcul d'estimation de la forêt.

Ce calcul permettra d'établir un parallèle entre l'état actuel, obtenu par le boisement, et celui qui existerait si le pâturage avait été maintenu. Il nous renseignera aussi sur le taux de placement qu'on peut espérer dans des placements de ce genre.

Dans ce but, nous rechercherons d'abord la valeur des parcelles d'essai établies et nous aurons ainsi une base certaine pour taxer par comparaison la valeur de l'ensemble des cultures de cette forêt.

La valeur des 7 parcelles, rapportée à l'hectare, est la suivante :

Parcelle No	Age moyen	Valeur du sol fr.	Volume m³	Prix du m³	Valeur du boisé fr.	Valeur totale fr.	Rendement brut par ha et par an fr.
1 2 3 4 5 6	45 59 46 48 47 67	400. — 400. — 400. — 400. — 400. — 400. —	400. — 425. — 487. — 408. — 421. — 681. — av. la dernière coupe		3600. — 5100. — 5844. — 4488. — 4631. — 14300. —	4000. — 5500. — 6244. — 4888. — 5031. — 14700. —	80. — 86. 50 127. — 93. 50 98. 50 213. 50
7	64	400. —	685. — apr.la dernière coupe 525. —	20	13700. — 11550. —	14100. — 11950. —	214. —

Sous le rapport de l'âge, les cultures du Mont-Chaubert se groupent actuellement de la manière suivante:

Age	moyen:	,
1190	moger.	

Di- visions	45 ans ha	50 ans ha	50—55 ans ha	60 ans ha	60—65 ans ha	65 ans ha	Totaux ha
De la							
5	6.50	-					6.50
6		5.68					5. 68
7	7. 36						7. 36
8	0.66						0.66
9				3. 18			3.18
10			1.40				1.40
11					4.07	_	4.07
12		_			_	0.30	0.30
13			_		1.57		1.57
14				2.74			2.74
Totaux	14. 52	5. 68	1.40	5. 92	5. 64	0.30	33. 46

Par comparaison avec les parcelles d'essai, nous taxons les cultures du Mont-Chaubert, comme suit:

```
45 ans à frs. 4500.— (sol et boisé) = frs. 65340.—
14.52 ha de
5.68 " "
             50 " " " 5500.— "
                                                31240.—
 1.40 , , 50-55
                                                 7000.—
                        5000.-
                   " " 14000.—
 5.92 " "
             60
                                                82880.--
                " " " 14000.—
 5.64 , 60-65
                                                78960.-
                                            frs. 265420.—
33.46 ha
```

Un hectare moyen, age de 50 ans, vaut donc, sol et boisé frs. 7933. —, soit frs. 400. — pour le sol, et frs. 7533. — pour le boisé. Le rendement brut par hectare a élé jusqu'ici de frs. 150. —.

Il y a lieu, toutefois, d'ajouter à ces chiffres, le Produit des éclaircies et des nettoiements:

Année	Produit brut frs.	Dépenses pour façonnage frs.	Produit net frs.	Volume ex- ploité m³
avant 1899 (évaluation)	_		2000. —	500. —
1899	622. —	188.50	433.50	81. —
1900	771.10	192.50	578.60	86. —
1901	1144.55	361. —	783.55	205.50
1902	1128. —	502, 20	625.80	206.75
1903	1645	474.60	1170.40	289.50
1904	1635.50	508.70	1126.80	251.50
1905	1503. —	479. —	1024	216
1906	1830. —	481.30	1348.70	234. —
1907	2242. —	498.60	1743.40	275. —
1908	1903. —	558.05	1344.95	299.50
1909	2182.80	642.70	1540.10	255.25
1910	3710.85	926.50	2784.35	313.30
Totaux	20317. 80	5813.65	14504. 15	2713. 30
Moyenne par an	1693.15	484.45	1208.70	226. —
" an " ha	20 00	14.50	36.10	6.70
$^{"}$ $^{"}$ $^{"}$	7.55	2.15	5.40	-

Il a donc été exploité sur l'ensemble des cultures du Mont-Chaubert 33.46 ha et pendant 50 ans:

3213,30 m³ ayant produit net frs. 16,504.15, ce qui correspond à 1,9 m³ d'éclaircie par hectare et par an et à frs. 9.85 net. Le prix du mètre cube, net, revient à frs. 5.14.

Nous pouvons donc admettre pour les cultures du Mont-Chaubert, un rendement moyen par ha et par an de frs. 150. — plus frs. 10. — (environ) = frs. 160. — (brut).

Mettant en regard de ces chiffres les *dépenses*, nous pouvons les grouper sous 3 postes principaux: 1. Plantation et semis; 2. Chemins; 3. Garde et gestion.

L'aménagement de 1849 nous donne les prix de la main-d'œuvre pour les semis et plantations. Admettons, pour simplifier, le prix de revient de 1000 plants d'épicéa produits en pépinière à frs.  $10.-\frac{0}{00}$  et celui de la plantation à frs. 5.- à  $6.-\frac{0}{00}$ . Le prix de 1000

plants tendus plantés ressortirait ainsi à frs. 15. — ou frs. 16. —  $^{0}/_{00}$ . Taxons à frs. 8. —  $^{0}/_{00}$  celui de 1000 brins de semis produits sur placeaux et admettons que nos cultures aient été créées moitié par plantations et moitié par semis. La moyenne serait ainsi de frs. 12. —  $^{0}/_{00}$  tiges. Admettons une moyenne très forte de 12,000 tiges par hectare. Le prix de revient du boisement d'un hectare aurait donc été de frs. 144. —; estimons les compléments nécessaires à 10  $^{0}/_{0}$ . Total par hectare frs. 160. —.

Si nous comptons maintenant frs. 3. — par hectare et par an pour l'établissement et l'entretien des chemins et frs. 5. — pour les frais de garde et de gestion, nous aurons de ce double chef une dépense annuelle de frs. 8.—, soit en tenant compte de l'intérêt de la mise en culture:

- 1. Intérêt de la mise en culture, le 4 % de frs. 160. = frs. 6.50
- 2. Dépense annuelle pour chemins . . . . . . . = , 3. -
- 3. " garde et gestion . . . = " 5. —

La dépense annuelle par ha et par an a donc été de frs. 14. 50 et le produit net par hectare et par an de fr. 145. —.

Nous pouvons nous demander, d'autre part, à quel taux l'Etat a placé son argent en boisant les pâturages du Mont-Chaubert.

Nous pouvons admettre la valeur d'un hectare de pâturage, il y a 50 ans, au même prix qu'un hectare actuel du sol forestier nu, soit à frs. 400. —, il y a lieu d'ajouter le coût du boisement soit frs. 160. — et le capital représenté par les frs. 8. — de dépenses annuelles pour chemins, surveillance et gestion, si frs. 8. — capitalisé au  $4^{\circ}/_{\circ}$  = frs. 200. —.

La valeur du capital initial, il y a 50, ans d'un ha était de frs. 760. — Ce même hectare valant actuellement . . . . . frs. 7933. — l'intérêt composé auquel a fonctionné le capital initial est donc de  $4^3/4^{-0}/6$ .

Il y a lieu d'ajouter à cet intérêt, celui du rapport des éclaircies qui a été net par ha et par an pendant 50 ans de frs. 9. 85, soit le 1,3 % du capital de frs. 760. —.

Notre capital initial par ha de frs. 760. — a donc fonctionné à un taux de plus de  $6^{\circ}/_{\circ}$  (4,75 $^{\circ}/_{\circ}$  × 1,30 $^{\circ}/_{\circ}$ ).

Nous n'hésitons pas à dire que ce taux eût été bien supérieur encore, 7 % ou peut-être même 8 %, si la forêt eût été créée

moins dense, et ci elle eût dès l'âge de 25 ans, été régulièrement éclaircie.

Nous pouvons nous demander enfin quel serait la valeur par hectare et totale de cet immeuble s'il était resté pâturage, au lieu d'être transformé en forêt et quel serait ainsi par hectare et par an et au total son rendement probable.

Voici les chiffres comparatifs:

				-							
					Forêt		1	Pâturage			
					frs.			frs.			
Valeur actu Rendement	elle d	l'un	ha	,	7933.—	-		800.	taxé.	par com-	
Rendement	brut	"	"	env.	200	- (éva	luation)	40	(parai ( des	son avec immeu-	
27	net	"	22	"	180.—	-	"	25	bles	voisins.	
Valeur tota	le			265	,420	_*	26	,770.—			
Rendement	brut			6	,692.—	(éval	uation)	1338.—			
,,	net			6	,023.—	-	"	836.—			

Pour ne pouvoir être taxé d'exagération, nous avons admis pour le pâturage des chiffres de rendement aussi élevés que possible, tels qu'ils sont quelquefois payés dans la contrée, sans laisser aucun bénéfice d'entreprise.

## CHAPITRE IV. Conclusions.

Il résulte des calculs qui précèdent que, malgré les fautes commises (boisement trop dense, éclaircies insuffisantes et commencées tardivement), l'opération de transformation du sol de pâturage en forêt peut être considérée comme réussie. Nous nous sommes attaché à admettre des facteurs ne prêtant lieu à aucune exagération et basés sur des données aussi exactes que possible. Retirer un intérêt net de 6 % — en admettant qu'il aurait pu être de 7—8 % avec une gestion plus intense — dans la création d'une forêt protectrice située dans des conditions moyennes de fertilité du sol et de station, doit être un encouragement bien vif pour le reboiseur!

<sup>\*</sup> Il faut toutefois reconnaître qu'en cas de vente de la forêt ce chiffre ne serait pas atteint. L'impossibilité de réaliser immédiatement un pareil stoc de menu bois, la dépréciation des prix qui en serait le résultat et les réserves qu'imposerait le service forestier au point de vue de la garantie de reboisement sont autant de facteurs qui réduiraient dans une certaine mesure la valeur vénale de la forêt.

Nous nous trouvons, du reste, dans un moment où les éclaircies vont mettre sur le marché des bois de plus en plus gros (poteaux, perches, charpente), influençant dans un sens toujours plus favorable le rendement de ces peuplements.

Nous avons dit que ces cultures se trouvaient dans des conditions moyennes de fertilité et de station. Rien n'est plus exact. Tout récemment encore, nous étions à même d'admirer, dans la forêt domaniale de La Joux (Jura, France), un peuplement d'épicéa pur de 20 ha, issu par voie naturelle il y a 80 ans, à la suite d'un ouragan, qui accusait, lors d'un récent dénombrement, un matériel de 960 m³ à l'hectare, valant fr. 22,000. En tenant compte des éclaircies effectuées, le rendement net par hectare et par an pouvait être admis à fr. 300!

Et maintenant, quel est l'avenir réservé aux cultures du Mont-Chaubert? Nous ne pensons pas que ces peuplements aient des chances de vieillir beaucoup. Nous pensons qu'il faut dès maintenant intervenir dans les plus vieilles parties par des coupes de desserrement ou coupes préparatoires, qui auront non seulement pour but de donner un dernier essor à l'accroissement des bois, mais encore de permettre l'introduction par voie naturelle ou artificielle, sous le couvert, d'essences d'ombre — sapin blanc et hêtre — qui forment les essences principales des peuplements voisins.

L'épicéa est, du reste, déjà en station à 1050 m et se resèmera aussi naturellement. Nous croyons donc que l'épicéa a surtout joué ici le rôle d'essence préparatoire à la transformation en forêt, mais nous osons affirmer qu'il a rempli ce rôle d'une manière incomparable, et qu'aucune autre essence n'eût donné des résultats analogues, ni même approchant, à ceux qu'a fournis l'épicéa pur.

Chigny \*/Morges, juillet 1910. J.-J. de Luze, inspecteur forestier du IX° arrondissement.

